

PENSEZ A DECLARER VOS TRAVAUX

Vous devez faire une déclaration en mairie conformément à l'article R 421-9 et suivants du code de l'urbanisme pour tout travaux de construction type (liste non exhaustive) : abri de jardin, piscine, auvent, pergola, garage, modification aspect extérieur des constructions, ravalement de façades, clôtures, remblai, déblai, coupes de bois... L'absence de déclaration vous expose à des recours pouvant conduire à des amendes et des remises en état du site.

EN OCTOBRE, LA SEMAINE BLEUE

Pendant une semaine, le Seignanx propose des animations aux personnes âgées dans chaque commune du territoire. Pour notre village, l'animation aura lieu le **mercredi 10 octobre à 14h30**. Au programme, atelier bien-être soin des mains et gouter. Renseignements et programme complet au 05 59 03 35 38

ENERGYM

Après 2 bons mois de farniente, c'est avec joie que nous allons vous accueillir et retrouver notre bien être par des exercices variés et adaptés à tous. Durant la saison 2017/18 des séances de Pilates ont complété nos cours, ce qui nous a permis de recevoir de nouveaux adhérents. Les cours se déroulent dans la salle municipale, le lundi de 19h45 à 20h45 et le mercredi de 19h30 à 20h30. Renseignements auprès de Geneviève LATOUR (présidente) 06 09 56 18 46

CŒUR DE ST BARTH

4 250 € ! C'est le montant du chèque remis le vendredi 1er juin à la Ligue contre le cancer par Eric Arqué président de l'Association le Cœur de St Barth. Cette somme représente les fonds récoltés lors de la dernière fête du cochon ainsi que les dons reçus lors du décès de deux membres de l'association. Un grand merci aux bénévoles et aux commerçants pour leur participation.

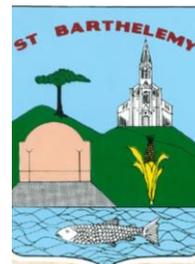
Eric Arqué

A.C.C.A

Les dates des battues aux chevreuils sont fixées. Elles se dérouleront les dimanches 9, 16 et 23 décembre.

COURSES DU SEIGNANX

Elles se dérouleront le dimanche 28 octobre. Nouveauté cette année, une marche pédestre de 8 kms s'ajoute aux courses traditionnelles des 10 et 15 kms.



SAINT BARTHÉLEMY

BULLETIN MUNICIPAL SEPTEMBRE 2018



LE MOT DU MAIRE :

Madame, Monsieur,
Des estomacs qui se nouent, des larmes qui coulent, des tables familiales qui se vident... C'est la rentrée !
Elle sera studieuse, en particulier pour vos élus. Les travaux de la salle municipale démarrent ce mois de septembre, et l'équipe municipale est mobilisée pour suivre le bon déroulement du chantier. La continuité des travaux verra la remise en état complète de la route de l'église, avec une livraison théorique en juin 2019.
Je remercie encore les personnes qui ont participé aux travaux citoyens. Leur aide a été précieuse, les rencontres agréables et les économies substantielles faites par la commune, importantes. Que ceux qui n'ont pas pu y participer se rassurent, il y aura d'autres rendez-vous à découvrir sur le site de la mairie.
Le meilleur à vous toutes et tous.

Pierre LATOUR

Venez chercher votre sac à tri !



Le Seignanx est la première collectivité à réaliser cette action dans les Landes.

La Communauté de communes a décidé de remettre aux habitants qui le souhaitent deux sacs cabas de pré-collecte de déchets : un pour le verre, et un pour le tri en mélange (cartonnettes, bouteilles en plastique, conserves...)

Les consignes de tri du SITCOM Côte Sud, (Syndicat Intercommunal de Traitement et de Collecte des Ordures Ménagères) sont reprises ainsi que le code couleur du tri. Mieux trier, c'est permettre de mieux valoriser et aussi à terme de réduire nos déchets.

A retirer au secrétariat de la mairie durant les heures d'ouverture (une dotation par foyer).

NOUVEAUTES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2018

A partir du mois de septembre, les enfants du village pourront s'inscrire à l'accueil collectif de loisirs de Saint Martin de Seignanx ou de Saint André de Seignanx.

Avec le retour de la semaine à 4 jours à Saint Martin de Seignanx, commune dans laquelle la quasi-totalité des enfants de notre village sont scolarisés, il nous a semblé opportun d'offrir ces 2 possibilités.

Les tarifs pratiqués à Saint Martin de Seignanx sont les suivants :

QUOTIENTS FAMILIAUX	JOURNÉE (€)	1/2 JOURNÉE SANS REPAS	1/2 JOURNÉE AVEC REPAS
1-300	6.00	3.00	4.00
301-650	6.55	3.28	4.58
651-800	8.10	4.05	5.90
801-960	10.10	5.05	7.30
961-1100	12.10	6.05	8.80
1101-1200	13.15	6.58	9.83
1201-1400	14.15	7.08	10.58
1401-1800	15.15	7.58	11.38
1801-3000	16.15	8.08	12.08
3001 et +	17.20	8.60	12.80

Notre commune prendra en charge la différence (rappel, le coût de la journée après déduction des aides de la CAF et du conseil départemental, est de 40,58 €)

Les familles pourront aussi continuer à amener leurs enfants à l'accueil collectif de loisirs de St André de Seignanx (attention : il ne sera ouvert que le mercredi après-midi en période scolaire).

RENOVATION DE LA SALLE COMMUNALE

Après plusieurs mois de travail et de nombreuses réunions (études, recherche de subventions, consultations des entreprises, négociations d'emprunt), les travaux de rénovation de la salle communale débuteront courant septembre. Ils dureront 8 mois. Le coût total de cet aménagement s'élève à 480 000 €.

Après récupération de la TVA et grâce aux subventions du département, de la communauté de communes et de l'état, le coût pour notre commune sera de 210 000 €.

REZO POUCE SEIGNANX OPERATIONNEL !

Afin de compléter les offres de mobilité dans le Seignanx, la Communauté de Communes a adhéré à Rézo Pouce, première référence d'autostop.

Dans le Seignanx, Rézo Pouce est présent avec 39 arrêts répartis sur 7 communes. 2 arrêts sont installés sur notre commune (parking bord Adour et Mairie), d'autres sont à l'étude.

L'inscription est gratuite, pour les conducteurs et/ou les voyageurs et peut se faire sur le site <https://www.rezopouce.fr/>, à la Communauté de communes, dans les Mairies ou à l'Office de Tourisme du Seignanx.

Une carte d'identité sera demandée pour toute inscription.

Une fois inscrit, l'utilisateur reçoit par courrier un kit Rézo Pouce, comprenant sa carte de membre, un macaron pour son véhicule (s'il est conducteur), des fiches de destination à personnaliser, etc...

Et ensuite, comment ça marche ?

Une fois inscrit, l'utilisateur passager se rend sous un arrêt, et attend qu'un véhicule s'arrête. Le temps d'attente moyen est de 6 minutes. Il peut aussi se connecter à l'application smartphone où les adhérents peuvent être géo localisés et être vus par un conducteur ou même voir les conducteurs en approche.

N'hésitez pas ! Rézo Pouce est un nouveau mode de déplacement gratuit, convivial et écologique !

LA VITESSE AU BORD DE L'ADOUR

Lors de la séance du conseil municipal du mois de juillet, M. le Maire a fait part au conseil municipal d'une pétition des riverains du bord de l'Adour concernant la vitesse excessive des automobilistes traversant notre village.

Le conseil municipal, qui avait déjà étudié en 2016 le passage en agglomération de la zone Pont St Jean / Pont de Palis, va saisir les services du conseil départemental, gestionnaire de cette voie. La transformation de cette voie départementale, en voie communale est obligatoire pour aménager des infrastructures qui limiteront la vitesse. L'entretien de cette portion sera alors du ressort de la commune.

A suivre...

**Toute l'actualité de la commune en « direct » sur
www.saintbarthelemy40.com**